

Le Président

Monsieur Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Hôtel de ville
28 rue Georges Cisson
BP 19
83001 DRAGUIGNAN CEDEX

Affaire suivie par : Barbara BRIDOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Dracénie Verdon
☎ : 06 26 30 45 39
Nos réf : D24-01392
Vos réf : AS/ 2024-002 /n°8/21 du 8 avril 2024

Toulon, le 26/04/2024

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 9 avril 2024, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette modification simplifiée porte sur la correction d'une erreur matérielle, la mise à jour des PUP, le renouvellement de la ZAD du centre-ville, et l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement sur le secteur de la Garrigue.

Je prends bonne note du périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement sur le secteur de la Garrigue, qui contribuera à une bonne prise en compte de la RD 955 dans l'urbanisation de ce quartier.

Cette modification simplifiée n'appelle pas d'autre observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Louis MASSON

